Exposition Régionale d'Aviculture
PICQUIGNY 22 et 23 Février
Salle des Fêtes rue d'AMOUR

Réglement et Inscription de la bourse aux poussins, lapereaux et oeufs à couver

Article1: La bourse est uniquement ouverte aux éleveurs participant à l'exposition.
Article 2: Les animaux devront présentés les caractères typiques de pures races .
Article 3: Les animaux devront être en parfaite condition d'hygiène ,de propreté et de condition climatique.
Article 4: Le comité organisateur s'octroie de plein droit de refuser une inscription dés lors qu'il considère que l'article 2 ou 3 n'est pas respecté.
Artcicle 5 : Le droit d'inscription est de 2 euros pour une cage lapereaux , poussins démarrés ,emplacement pour œufs à couver.La présentation d'une couveuse ou d'une éleveuse sera sous l'entière responsabilté de l'éleveur.
Article 6: Le prix de vente sera majoré de 15% au profit de l'A.A.A.P.
Article 7 : Un registre des ventes sera élaboré au bureau des ventes.

Nom : …… **Prénom :** …….
Téléphone :

CAGE(50X50)ou EMPLACEMENT	DESIGNATION DES LOTS Race – Variété – Couleur Merci de préciser Grande Race ou Naine pour les volaille	**Prix de vente** (unité ou lot à préciser)